

---

**Nombre de membres****Séance du lundi 26 janvier 2015****en exercice:** 15

L'an deux mille quinze et le vingt six janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 20 janvier 2015, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL

**Présents :** 10**Sont présents:** Pascal NÉEL, Didier DEMBLANS, Jacques PATTE, Bruno JOUANNY, Hervé NAYET, Philippe JARRIOT, Sébastien CHARRUYER, Isabelle BERTHOMIEU, Mickaël THUILLEZ, Michelle NOUVELLON**Votants:** 11**Représentés:** Marie-Claire DE MONTLEAU**Excuses:** Cédric JULIEN, Véronique BARRIEU, Magali JULIA, Fanny LAVIGNE**Absents:****Secrétaire de séance:** Jacques PATTE

---

**Objet: Projet CITRUS - chantier jeunes - 2015 02**

Monsieur le Maire et Monsieur Didier DEMBLANS, Deuxième Adjoint au Maire, exposent au Conseil qu'une rencontre a eu lieu le 17 janvier dernier avec la responsable de l'association CITRUS. Il est rappelé que l'association organise en partenariat avec les collectivités volontaires des chantiers portant sur le patrimoine bâti ou environnemental avec des bénévoles internationaux.

Un point est fait sur cette rencontre :

- chantier envisagé au niveau de l'église de Ste Sigolène (façade et nettoyage du mur de pierres),
- travaux à effectuer par un groupe de 12 à 15 jeunes volontaires sur une période de 3 semaines, le plus souvent entre juin et septembre, des animateurs seraient présents pendant la durée du chantier et mis à disposition par l'association CITRUS,
- matériels et matériaux, pot d'accueil et de départ, frais de transport à la charge de la commune.

Une réflexion doit être engagée sur les éléments suivants :

- encadrement technique par une personne de la commune, l'objectif de ces chantiers étant aussi l'intégration à la vie locale et des moments de partage avec les habitants, pendant toute la durée du chantier,
- engagement financier : outre les frais évoqués ci-dessus, une participation financière est sollicitée auprès de la collectivité organisatrice de 3500€ et une adhésion à l'association CITRUS pour 50€,
- détermination des besoins en matériaux,
- hébergement des jeunes volontaires et notamment quant aux équipements sanitaires (douche, WC,...).

Monsieur le Maire propose de suspendre le projet une année. Ce délai supplémentaire permettrait aux élus d'affiner ce projet et de trouver un administré de Parisot pour assurer l'encadrement technique de l'équipe de volontaires.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE de reporter le projet de chantier jeunes à 2016 minimum.

## **Objet: Travaux - demande de subventions - 2015 03**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les élus de la commission travaux se sont réunis le 24 janvier dernier pour faire un point sur les projets d'aménagement de la place du lavoir. Il est fait part de plusieurs hypothèses, notamment au niveau des parkings, espaces verts, toilettes publiques, barrières, revêtement et travaux de maçonnerie.

Monsieur le Maire fait état d'un projet portant sur 169 646€ HT de travaux dont l'objectif est d'aménager la place du lavoir en véritable cœur de village, espace de cohésion sociale et de valorisation des différents bâtiments publics adjacents, notamment la mairie. Ces travaux se décomposeront comme suivant :

- aménagement de la place du lavoir et réhabilitation de la halle pour constituer un espace pour les administrés mais aussi les nombreux randonneurs,
- mise en accessibilité extérieure de la mairie pour les personnes à mobilité réduite de même que la création de toilettes publiques,
- travaux d'isolation et projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie.

Monsieur le Maire détaille le montant des travaux :

- travaux d'isolation de la mairie : 21 320€ HT,
- panneaux photovoltaïques : 30 027€ HT,
- travaux d'aménagement de la place et accessibilité : 110 560€ HT,
- maîtrise d'oeuvre: 7 739.20€ HT.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la place du lavoir bénéficie d'une subvention de 14 217€ de la part de la Région et précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Les subventions ne peuvent excéder 80% de la dépense total HT de travaux.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation de travaux d'aménagement de la place du lavoir et de la Mairie,
- FIXE le plan de financement des travaux tel que suivant :

Montant total des travaux : 169 646 € HT

Financement:

subvention accordée : 14 217€ Région,

subvention sollicitée au titre de la DETR : taux 50% soit 80 953.50€

autofinancement : 66736.50€ HT.

Le Conseil municipal souhaite déterminer clairement une crédibilité des projets en les imputant sur les années à venir par rapport aux capacités de financement de la collectivité et des subventions accordées.

## QUESTIONS DIVERSES:

### – Finances locales :

Monsieur le Maire fait état du rapport du cabinet d'études KPMG, missionné par la communauté de communes Tarn & Dadou et mis à disposition auprès des communes volontaires pour effectuer une analyse approfondie des différentes collectivités (comptabilité et fiscalité). Ce document met en exergue l'attention croissante que les collectivités devront porter aux financements communaux compte tenu de la diminution future de leurs capacités et moyens (baisse dotations notamment). Il est proposé de constituer un groupe de travail entre les communes de Parisot et Peyrole, ayant les mêmes contraintes et déjà fortement intégrées via le SIVOM Parisot-Peyrole, pour réfléchir aux évolutions à venir. Les représentants de Parisot seront Monsieur Pascal NEEL, Madame Marie-Claire De MONTLEAU, Monsieur Didier DEMBLANS, Monsieur Jacques PATTE.

### – Festivité:

Le goûter des Aînés sera organisé le 28 février 2015 à la salle des associations. Celui-ci sera précédé d'un loto. La coutume était que les conseillers fournissaient un lot. Monsieur le Maire suggère que cette contrainte ne soit que facultative. Il sera proposé que le CCAS prenne en charge les lots.

### – SDET:

L'étude préalable à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie est exposé. Cette étude est contestée par l'équipe municipale et demande à être approfondie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h45.